

ATTESTATION - INSCRIPTION VIDE-GRENIERS - **Personne physique**

Vide-greniers du Dimanche 07 Juin 2026 Place Quinconce et Grande place à Buis-les-Baronnies Tables mises à disposition pour 1€ : 2.20 m x 0.70 m Installation des exposants dès 8h - Ouverture au public 9h-17h Buvette, et petite restauration sur place.

Je réserve un emplacement de :	3M	4M	6M	TOTAL
Choix Linéaire	<input type="checkbox"/> 5€	<input type="checkbox"/> 7€	<input type="checkbox"/> 8€	
Table x 1 (2m20x0,70m, limité à 1/personne)			<input type="checkbox"/> Oui (+1€)	
Véhicule VL ou VL ++ (type utilitaire trafic, iveco, master, expert)	<input type="checkbox"/> VL (+ 5€)		<input type="checkbox"/> VL ++ (+7€)	
TOTAL DÛ :				

IMPORTANT :

Le placement sera effectué par les personnes de l'organisation.

Inscription : apebuislesbaronnies@gmail.com ou 06 23 87 35 45 ou dossier complet sous pli dans boîte aux lettres: APE BUIS, 10 Bd Henri Barbusse 26170 Buis-les-baronnies.

Le règlement est à joindre à l'inscription (chèque ou appoint en espèces) AVANT la clôture de celle-ci soit le 31 Mai 2026.

Toute annulation moins de 10 jours avant l'événement ne pourra être remboursée. L'organisateur se réserve le droit d'annuler l'événement pour causes climatiques ou faits exceptionnels. Dans ce cas, il vous préviendra et toute somme engagée de votre part vous sera remboursée.

À renseigner obligatoirement:

<p>Je soussigné(e),</p> <p>Nom : Prénom.....</p> <p>Né(e) le à Département : Ville :</p> <p>Adresse-postale:.....</p> <p>CP Ville.....</p> <p>Tél.</p> <p>Email :</p> <p>Titulaire de la pièce d'identité N°</p> <p>Délivrée le par</p> <p>N° immatriculation de mon véhicule :</p>

Déclare sur l'honneur :

- de ne pas être commerçant (e)
- de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- de non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal)

Fait à le

Signature

Attestation devant être remis à l'organisateur qui le joindra au registre pour remise au Maire de la Commune d'organisation